

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination de la secrétaire du Conseil académique de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux**

**A.Gt 26-09-2001**

**M.B. 04-01-2002**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment l'article 12, modifié par la loi du 6 juillet 1964;

Vu l'arrêté royal du 23 octobre 1967 portant règlement général des universités et des centres universitaires de l'Etat, notamment les articles 19 et 27;

Vu la liste de deux candidats présentés par le Conseil académique de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux en séance du 27 mai 2001,

Arrête :

**Article unique.** - Mme Marianne Sindic, chargée de cours associée à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, est nommée secrétaire du Conseil académique de ladite Faculté pour l'année académique 2001-2002.

